



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Instruction du gouvernement du 15 décembre 2020 relative aux actions nationales de l'inspection des installations classées pour l'année 2021.

- > **Domaine(s)** : Ecologie, développement durable
- > **Date de signature** : 15/12/2020
- > **Date de mise en ligne** : 23/12/2020
- > **Ministère(s) déposant(s)** : TRE - Transition écologique et solidaire

RÉSUMÉ

La présente instruction définit les actions prioritaires pour l'année 2021 conformément aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées pour l'environnement pour la période 2019-2022.

NOMBRE D'ANNEXES

1 annexe(s)

- > **NOR** : TREP2028828J

AUTEUR

MTES

DESTINATAIRE(S)

- Préfets de région; - Préfets de département.

SIGNATAIRE

B. POMPILI

CATÉGORIE

- > Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles

TYPE

- > **Instruction aux service déconcentrés** : oui
- > **Instruction du Gouvernement** : oui

TEXTE(S) DE RÉFÉRENCE

- > code de l'environnement

CIRCULAIRES QUI NE SONT PLUS APPLICABLES

Instruction du Gouvernement du 31 décembre 2019 relative aux actions nationales de l'inspection des installations classées pour l'année 2020 - TREP1937645J.

MOTS CLEFS

ENERGIE, ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ

AUTRE(S) MOTS CLEFS

Installations classées pour la protection de l'environnement; risques accidentels; risques chroniques; déchets; produits chimiques; qualité de l'air.